



**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Conseil du Pays de Béarn**  
**Séance du 30 mars 2018**

Date de la convocation : 23 mars 2018  
Nombre de délégués en exercice : 49

**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jean LABOUR, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Michel BERNOS, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, M. Pierre CASABONNE, Mme Odile DENIS, M. Bernard DUPONT, M. Claude FERRATO, M. Dino FORTÉ, M. Philippe GARCIA, M. Emmanuel HANON, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Christian LAINE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Francis PEES, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, Mme Josy POUEYTO, M. Eric SAUBATTE, M. Claude SERRES COUSINE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

M. Philippe FAURE, M. Christian LECHIT.

**Etaient représentés :**

Mme Lydie CAMPELLO (pouvoir à M. LACRAMPE), M. Francis DOUX (pouvoir à M. CASAUBON), M. Didier LARRIEU (suppléé par M. FAURE), Mme Nathalie LARRADET (pouvoir à M. LAINE), M. Didier LARRIEU (suppléé par M. FAURE), M. Christian ROCHÉ (pouvoir à M. FINZI), M. SALANAVE-PÉHÉ (suppléé par M. LÉCHIT), Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. BAYROU).

**Etait excusée :** Mme Françoise BESSONNEAU.

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas PATRIARCHE

-----

**N° 9 - POLE METROPOLITAIN PAYS DE BEARN : ADHESION DU CONSEIL**  
**DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES ET DE LA REGION NOUVELLE**  
**AQUITAINE**

**Rapporteur :** M. le président

Conformément au II de l'article L.5731-2 du CGCT, à la demande du conseil syndical du Pôle Métropolitain, les régions ou les départements sur le territoire desquels se situe le siège des établissements publics de coopération intercommunale membres peuvent adhérer au Pôle Métropolitain.

L'ouverture du Conseil du Pôle Métropolitain peut être proposé au Conseil départemental et au Conseil régional. Le nombre de représentants pourrait être fixé à 4 titulaires et 4 suppléants pour chacune de ces collectivités.

En date du 21 décembre 2017, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a émis un avis favorable à la création du Pôle Métropolitain.

Il vous est proposé d'accepter l'ouverture de l'adhésion au Conseil départemental en proposant leur représentation comme suit :

- 1 siège titulaire et 1 siège suppléant au sein du collège 1 ;
- 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants au sein du collège 2 .

Il est, par ailleurs, proposé que le Président du Pôle Métropolitain invite le Conseil régional à se positionner sur son souhait d'adhérer au Pôle Métropolitain.

**Il vous appartient de bien vouloir :**

**1- Accepter l'adhésion du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ;**

**2- Inviter le Conseil départemental à désigner comme suit ses représentants :**

- collège 1 (bureau) : 1 représentant titulaire / 1 représentant suppléant
- collège 2 : 3 représentants titulaires / 3 représentants suppléants

**3- Autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à cette admission ;**

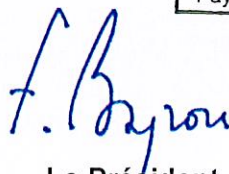
**4- Autoriser le Président du Pôle Métropolitain à inviter la Région à se positionner sur son souhait d'adhérer au Pôle Métropolitain.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

PÔLE MÉTROPOLITAIN  
Pays de Béarn



Le Président  
François BAYROU